



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Délibération du Comité de la Caisse des écoles

Nombre de Membres en exercice :  
25

Séance du 30 juin 2022

Nombre de membres présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

**OBJET :**

DE-CDE-22-06-1-10) FIXATION DES TARIFS POUR L'ACTIVITE « SPORTS EN FAMILLE » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 23 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. PITAVY, M. BEUZELIN, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. MESNARD, Mme BIDAULT, Mme DERAY, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE.

Excusés : Mme SÉGURET, Mme GREINER, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. RIBET, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. GAGNY, Mme FOURNIER .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les activités sportives « Sports en famille » organisées par la Caisse des écoles pour la saison 2022/2023 ;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Fixe, à compter de la rentrée scolaire 2022, les tarifs trimestriels et annuels proposés aux familles, comme suit :

Tarifs trimestriels :

- 1 couple + 1 enfant : 78 €
- 1 parent + 1 enfant : 55 €
- Enfant supplémentaire : 17 €

Tarifs annuels :

- 1 couple + 1 enfant : 216 €
- 1 parent + 1 enfant : 150 €
- Enfant supplémentaire : 44 €

ARTICLE II : Les recettes seront versées aux compte et chapitre correspondants.

Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente